

1	<i>Nouveautés Améliorations ThetraWin</i>	2
1.1	MSA – Nouveau Bordereau de Charges	2
1.2	Seuil + de 50 salariés	4
1.2.1	Législation	4
1.2.2	Dans ThetraWin	4
1.3	Certificat de Travail.....	5
2	<i>Nouveautés Legislatives</i>	6
2.1	Nouvelles Valeurs 2020	6
2.1.1	Réduction Générale de cotisations	6
2.1.2	Plafond de Sécurité Sociale	6
2.1.3	SMIC	6
2.1.4	Grille des taux neutres	7
2.1.5	Abattement demi-smic.....	8
2.1.6	Calendriers 2020, 2021 et 2022	8
2.1.7	Minimum garanti.....	8
2.1.8	Barème Avantage en nature Logement Urssaf	9
2.1.9	Barème Avantage en Nature Conventionnel	10
2.1.10	Cotisation Accident du Travail.....	11
2.1.11	Taxe sur les Salaires.....	12
2.1.12	Humanis Retraite – Nouvel Identifiant de l'Organisme	13
2.1.13	Humanis Prévoyance – Nouveaux Taux	13
2.2	Nouveautés 2020	14
2.2.1	Taxe 10 € - CDD Usage	14
2.2.2	Prime de pouvoir d'Achat	16
2.3	DSN 2020	17
2.3.1	Bloc S21.G00.50 – Versement Individu.....	17
2.3.2	Bloc S21.G00.56 – Regularisation de PAS	18
2.3.3	Nouveaux codes de fin de contrat.....	19

1 NOUVEAUTES AMELIORATIONS THETRAWIN

1.1 MSA – NOUVEAU BORDEREAU DE CHARGES

Une nouvelle maquette de bordereau mensuel de charges est créée pour la caisse MSA (Mutualité Sociale Agricole) : _MSA.



A	Code	T	Désignation	Type	Dossier	Modalité	Critere	Classeur	U	N°	Spécifique	Référ.
N	_MSA	C	Bordereau MSA	5	Liste mailing	pcentre	etat50	0	0	N	on

Lors de l'édition de charges la maquette apparaît dans le zoom quand la fréquence choisie est mensuelle et l'état de paie est à 50 (MSA).

La maquette est archivée derrière chaque centre dans le sous-dossier 'Msa'.

Exemple du bordereau archivé :

Le 14/01/2020

Bordereau Mensuel MSA

MSA
75 bd Francois Mitterand
63000 CLERMONT-FERRAND

Concerné : **837310136**

Période : du 01/01/2020 au 31/01/2020

Centre : 9006

SIRET : 35225872700010

Type	Base	Taux 1	Taux 2	Montant
027 CONTRIBUTION ORG. SYNDICALES	4 145	0,016		1
130 CONCIERGES+EMPLIM CAS GEN.	4 145	13,050	2,330	638
130 CONCIERGES+EMPLIM CAS GEN.	3 797	15,450		587
260 CSG CRDS REGIME GENERAL	4 166	9,700		404
332 FNAL CAS GENERAL -20 SAL	3 797	0,100		4
668 REDUCTION GENERALE ETENDUE	-85			-85
772 CONTRIBUTION ASSURANCE CHOMAGE	4 145	4,050		168
MSA RETRA. TR1	3 797	7,750		294
MSA RETRA. TR2	348	20,250		70
MSA CEG TR1	3 797	2,150		82
MSA CEG TR2	348	2,700		9
MSA CET TR1	3 797	0,350		13
MSA CET TR2	3 428	0,350		12
MSA SANTE TRAV	4 145	0,420		17
Cotisations				2 427

CE DOCUMENT EST DESTINE A VOS ARCHIVES

1.2 SEUIL + DE 50 SALARIES

1.2.1 LEGISLATION

La loi PACTE étend le champ de l'effectif « sécurité sociale » à de nouveaux seuils sociaux.

Cette mesure s'applique à compter du 1^{er} janvier 2020 sur la base de l'effectif 2019.

Au 1^{er} janvier 2020, un nouveau seuil d'effectif est créé par la loi PACTE : 50 salariés et plus.

La loi PACTE relève le seuil d'assujettissement au FNAL à 0.50 % et à la participation à l'effort de construction de **20 à 50 salariés**.

Un mécanisme destiné à atténuer les effets de seuil est mis en place à titre pérenne à partir de 2020 :

- ✓ le franchissement à la hausse d'un seuil ne produira d'effet que si le seuil a été atteint ou dépassé durant 5 années civiles consécutives
- ✓ en cas de franchissement à la baisse d'un seuil d'effectif au titre d'une année civile, les compteurs seront remis à zéro.

1.2.2 DANS THETRAWIN

1.2.2.1 RUBRIQUES AGENCE

Un nouveau champ dans les rubriques Agence permet de paramétrer les rubriques qui se déclenchent uniquement pour les centres de 50 salariés et plus.

Déclenchement			
50 sal et plus	Oui		Fin Contrat
20 sal et plus	Tous	Alsace	25 ans
11 sal et plus	Tous	Toutes régions	CICE
Type Contrat	Tous		AGS

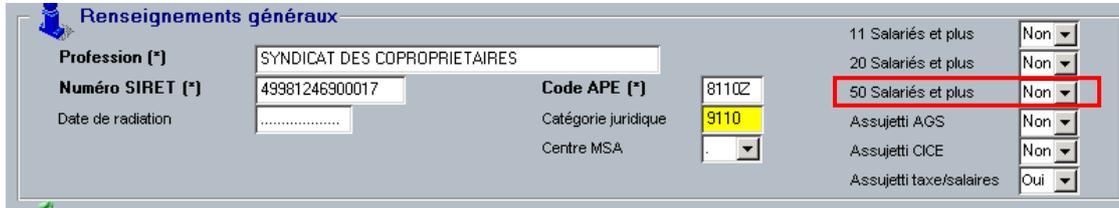
Le FNAL à 0.50 % se déclenche à partir de 50 salariés (au lieu de 20 salariés en 2019).

Les coefficients de la réduction patronale de cotisation dépendent également du nouveau seuil :

Code	Désignation	Type	Type salarié	Code	Valeur	Modif	Tx	Opé.	Coefficient	Salarial	Patronal	Modif	Impression	Calcul	Edition	Type INST
460	Taux Fillon <50 sal	Formule	Interdit	g8	0.3205	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
461	Taux Fillon >=50 sal	Formule	Interdit	g9	0.3245	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	

1.2.2.2 CENTRE

Un nouveau champ est ajouté dans la fiche Centre.



Renseignements généraux

Profession (*)	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	Code APE (*)	8110Z	11 Salariés et plus	Non
Numéro SIRET (*)	49981246900017	Catégorie juridique	9110	20 Salariés et plus	Non
Date de radiation	Centre MSA	.	50 Salariés et plus	Non
				Assujetti AGS	Non
				Assujetti CICE	Non
				Assujetti taxe/salaires	Oui

Attention, à l'installation du patch, le nouveau champ est initialisé à 'Non'.

Si vous avez des centres de + de 50 salariés, vous devez modifier la valeur dans la fiche Centre.

1.3 CERTIFICAT DE TRAVAIL

La maquette Word de Certificat de travail PE_CERTIF a été complétée de la mention obligatoire suivante :

Sous réserve de justifier du bénéfice de l'assurance chômage auprès de l'organisme, en application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, vous pourrez bénéficier à titre gratuit de la portabilité des garanties au titre des risques :

- portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité (frais de santé)
- liés au décès, incapacité de travail ou invalidité (prévoyance)

pour la durée de la situation de chômage et dans la limite de **xx** mois

Le nombre de mois est à compléter manuellement, 12 mois maximum ou la durée du CDD plafonné à 12 mois.

2 NOUVEAUTES LEGISLATIVES

2.1 NOUVELLES VALEURS 2020

2.1.1 REDUCTION GENERALE DE COTISATIONS

La valeur du paramètre T de la réduction générale de cotisations est modifiée.

La cotisation Pole Emploi est prise en compte sur toute l'année 2020 (au lieu du 4^{ème} trimestre 2019 uniquement sur l'année 2019).

Le taux Accident du Travail pris en compte dans la réduction est passé de 0.78 à 0.69 point.

Les valeurs de coefficient sont différentes pour les centres de moins de 50 salariés et ceux de 50 salariés et plus.

Code	Désignation	Type	Type salarié	Code	Valeur	Modif	Tx	Opé.	Coefficient	Salarial	Patronal	Modif	Impression	Calcul	Edition	Type INST
450	Taux Fillon <50 sal	Formule	Interdit	g8	0.3205	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
461	Taux Fillon >=50 sal	Formule	Interdit	g9	0.3245	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
486	Taux AT Réduction	Formule	Interdit	AS	0.0069	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	

2.1.2 PLAFOND DE SECURITE SOCIALE

La valeur du plafond mensuel de sécurité sociale pour 2020 est portée de 3377 € à **3428 €**.

La modification est réalisée dans les Rubriques Agence :

Code	Désignation	Type	Type salarié	Code	Valeur	Modif	Tx	Opé.	Coefficient	Salarial	Patronal	Modif	Impression	Calcul	Edition	Type INST
74	Plafond SS plein	Formule	Interdit	AS	3428.0000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	355000	50000	
76	Plafond entré-sortie	Formule	Interdit	AS	3428.0000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	355000	50000	
115	Plafond SS PREV/MUT	Formule	Interdit	K5	3428.0000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	355000	50000	

2.1.3 SMIC

La valeur du SMIC horaire pour 2020 est portée de 10.03 € à **10.15 €** soit **1539.45 €** en mensuel sur la base d'une durée mensuelle de travail de 151.67 heures.

La modification est réalisée dans les Rubriques Agence :

Code	Désignation	Type	Type salarié	Code	Valeur	Modif	Tx	Opé.	Coefficient	Salarial	Patronal	Modif	Impression	Calcul	Edition	Type INST
50	SMIC Horaire	Formule	Interdit	AS	10.1500	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
300	SMIC Mensuel	Formule	Interdit	AS	1539.4500	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
475	SMIC Mensuel x 1.6	Formule	Interdit	HZ	2744.5600	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
775	SALAIRE MENSUEL	Gain	Facultatif	G8	0.0000	Non	Q			10.1500	0.000	Oui	Impression G ou R (O)	155000	50000	
800	SALAIRE JARDINIER	Gain	Facultatif	G8	0.0000	Non	Q			10.1500	0.000	Oui	Impression G ou R (O)	155000	50000	

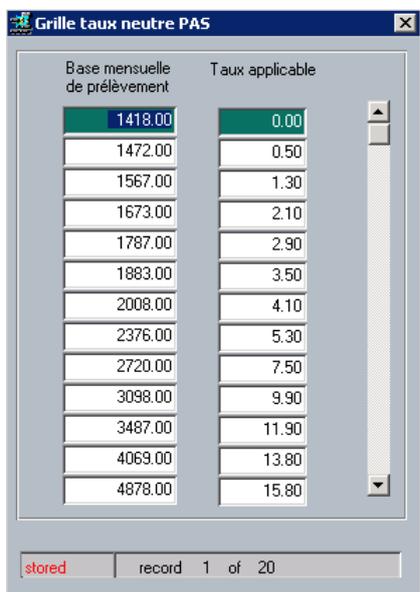
2.1.4 GRILLE DES TAUX NEUTRES

Une nouvelle grille des taux neutres est à appliquer au 1^{er} janvier 2020.

Grilles de taux neutre prévisionnelles pour le 1 ^{er} janvier 2020			
Base mensuelle de prélèvement (assiette du PAS)			Taux (1)
Contribuables autres que ceux domiciliés dans les DOM	Contribuables domiciliés en Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion	Contribuables domiciliés en Guyane et à Mayotte	
< 1 418 €	< 1 626 €	< 1 741 €	0 %
≥ 1 418 € et < 1 472 €	≥ 1 626 € et < 1 724 €	≥ 1 741 € et < 1 883 €	0,50 %
≥ 1 472 € et < 1 567 €	≥ 1 724 € et < 1 900 €	≥ 1 883 € et < 2 100 €	1,30 %
≥ 1 567 € et < 1 673 €	≥ 1 900 € et < 2 075 €	≥ 2 100 € et < 2 367 €	2,10 %
≥ 1 673 € et < 1 787 €	≥ 2 075 € et < 2 292 €	≥ 2 367 € et < 2 458 €	2,9 %
≥ 1 787 € et < 1 883 €	≥ 2 292 € et < 2 417 €	≥ 2 458 € et < 2 542 €	3,50 %
≥ 1 883 € et < 2 008 €	≥ 2 417 € et < 2 500 €	≥ 2 542 € et < 2 625 €	4,1 %
≥ 2 008 € et < 2 376 €	≥ 2 500 € et < 2 750 €	≥ 2 625 € et < 2 917 €	5,3 %
≥ 2 376 € et < 2 720 €	≥ 2 750 € et < 3 400 €	≥ 2 917 € et < 4 025 €	7,5 %
≥ 2 720 € et < 3 098 €	≥ 3 400 € et < 4 350 €	≥ 4 025 € et < 5 208 €	9,9 %
≥ 3 098 € et < 3 487 €	≥ 4 350 € et < 4 942 €	≥ 5 208 € et < 5 875 €	11,9 %
≥ 3 487 € et < 4 069 €	≥ 4 942 € et < 5 725 €	≥ 5 875 € et < 6 817 €	13,8 %
≥ 4 069 € et < 4 878 €	≥ 5 725 € et < 6 858 €	≥ 6 817 € et < 7 500 €	15,8 %
≥ 4 878 € et < 6 104 €	≥ 6 858 € et < 7 625 €	≥ 7 500 € et < 8 308 €	17,9 %
≥ 6 104 € et < 7 625 €	≥ 7 625 € et < 8 867 €	≥ 8 308 € et < 9 642 €	20 %
≥ 7 625 € et < 10 583 €	≥ 8 867 € et < 11 917 €	≥ 9 642 € et < 12 971 €	24 %
≥ 10 583 € et < 14 333 €	≥ 11 917 € et < 15 833 €	≥ 12 971 € et < 16 500 €	28 %
≥ 14 333 € et < 22 500 €	≥ 15 833 € et < 24 167 €	≥ 16 500 € et < 26 443 €	33 %
≥ 22 500 € et < 48 196 €	≥ 24 167 € et < 52 825 €	≥ 26 443 € et < 55 815 €	38 %
≥ 48 196 €	≥ 52 825 €	≥ 55 815 €	43 %

(1) Taux proportionnel. Par exemple, selon le barème métropole, si l'assiette du PAS de janvier est de 2 500 €, le taux est de 7,50 % sur l'ensemble de cette assiette.

Les nouvelles bases mensuelles et nouveaux taux ont été intégrés dans ThetraWin :



2.1.5 ABATTEMENT DEMI-SMIC

Le montant de l'abattement d'un demi-smic pour le PAS des CDD de moins 2 mois (contrats courts) est porté à **631** € en 2020 (décret à venir).

La modification est réalisée dans les Rubriques Agence :



Code	Désignation	Type	Type salarié	Code	Valeur	Modif	Tx	Opé.	Coefficient	Salarial	Patronal	Modif	Impression	Calcul	Edition	Type INST
52	Demi smic Mens. PAS	Formule	Interdit	AS	631.0000	Non	0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000

2.1.6 CALENDRIERS 2020, 2021 ET 2022

Le calendrier de paie pour les années 2020, 2021 et 2022 avec les jours fériés fixes et mobiles a été mis à jour par le patch.

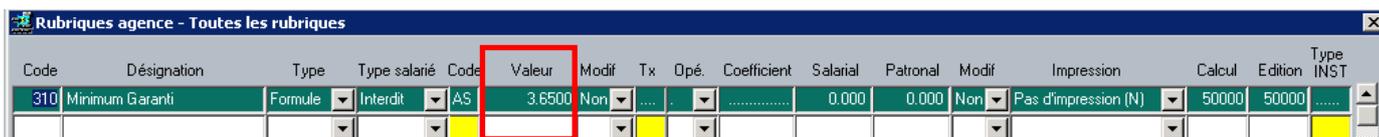


Janvier 2020						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

2.1.7 MINIMUM GARANTI

La valeur du minimum garanti pour 2020 est portée de 3.62 € à **3.65** €.

La modification est réalisée dans les Rubriques Agence :



Code	Désignation	Type	Type salarié	Code	Valeur	Modif	Tx	Opé.	Coefficient	Salarial	Patronal	Modif	Impression	Calcul	Edition	Type INST
310	Minimum Garanti	Formule	Interdit	AS	3.6500	Non	0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000

2.1.8 BAREME AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT URSSAF

Les valeurs de l'avantage en nature logement Urssaf 2020 sont les suivantes :

Rémunération brute mensuelle	Pour 1 pièce	Par pièce principale (si plusieurs pièces)
Inférieure à 1 714,00 €	70,80 €	37,90 €
De 1 714,00 € à 2 056,79 €	82,70 €	53,10 €
De 2 056,80 € à 2 399,59 €	94,30 €	70,80 €
De 2 399,60 € à 3 085,19 €	106,10 €	88,40 €
De 3 085,20 € à 3 770,79 €	129,90 €	112,00 €
De 3 770,80 € à 4 456,39 €	153,40 €	135,40 €
De 4 456,40 € à 5 141,99 €	177,00 €	165,00 €
Supérieure ou égale à 5 142,00 €	200,50 €	188,70 €

Les modifications sont réalisées dans les Rubriques Agence :

Code	Désignation	Type	Type salarié	Code	Valeur	Modif	Tx	Opé.	Coefficient	Salarial	Patronal	Modif	Impression	Calcul	Edition	Type INST
610	Avant. logt P1 T1	Formule	Interdit	AS	70.8000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
612	Avant. logt P1 T2	Formule	Interdit	AS	82.7000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
614	Avant. logt P1 T3	Formule	Interdit	AS	94.3000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
616	Avant. logt P1 T4	Formule	Interdit	AS	106.1000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
618	Avant. logt P1 T5	Formule	Interdit	AS	129.9000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
620	Avant. logt P1 T6	Formule	Interdit	AS	153.4000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
622	Avant. logt P1 T7	Formule	Interdit	AS	177.0000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
624	Avant. logt P1 T8	Formule	Interdit	AS	200.5000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
630	Avant. logt P+1 T1	Formule	Interdit	AS	37.9000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
632	Avant. logt P+1 T2	Formule	Interdit	AS	53.1000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
634	Avant. logt P+1 T3	Formule	Interdit	AS	70.8000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
636	Avant. logt P+1 T4	Formule	Interdit	AS	88.4000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
638	Avant. logt P+1 T5	Formule	Interdit	AS	112.0000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
640	Avant. logt P+1 T6	Formule	Interdit	AS	135.4000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
642	Avant. logt P+1 T7	Formule	Interdit	AS	165.0000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
644	Avant. logt P+1 T8	Formule	Interdit	AS	188.7000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
660	Avant. logt T1	Formule	Interdit	AS	1714.0000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
662	Avant. logt T2	Formule	Interdit	AS	2056.8000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
664	Avant. logt T3	Formule	Interdit	AS	2399.6000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
666	Avant. logt T4	Formule	Interdit	AS	3085.2000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
668	Avant. logt T5	Formule	Interdit	AS	3770.8000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
670	Avant. logt T6	Formule	Interdit	AS	4456.4000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	
672	Avant. logt T7	Formule	Interdit	AS	5142.0000	Non				0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000	

2.1.9 BAREME AVANTAGE EN NATURE CONVENTIONNEL

2.1.9.1 CONTEXTE

- Le montant du salaire en nature logement évolue à partir du pourcentage de variation de l'Indice de Révision des Loyers (IRL) sur une année.
Cette révision intervient maintenant tous les ans et est applicable dès la paie de janvier.
- Pour l'année 2020 nous prenons le dernier indice connu sur la paie de janvier qui est celui du 4^{ème} trimestre 2019 : **130.26**.
- Valeurs au mètre carré pour les 3 catégories de logements pour Janvier 2020 :
 - Catégorie 1 : **3.211 €** par mètre carré
 - Catégorie 2 : **2.534 €** par mètre carré
 - Catégorie 3 : **1.872 €** par mètre carré

2.1.9.2 PARAMETRAGE

- La modification est faite au niveau des rubriques agence :

Code	Désignation	Type	Type salarié	Code	Valeur	Modif	Tx	Opé.	Coefficient	Salarial	Patronal	Modif	Impression	Calcul	Edition	Type INST
4384	AN LOGE.CAT.1	Gain	Interdit	KH	0.0000	Non	Q	3.2110	0.000	Non	Impression G ou R (D)	450000	450000
4385	AN LOGE.CAT.2	Gain	Interdit	KJ	0.0000	Non	Q	2.5340	0.000	Non	Impression G ou R (D)	450000	450000
4386	AN LOGE.CAT.3	Gain	Interdit	KJ	0.0000	Non	Q	1.8720	0.000	Non	Impression G ou R (D)	450000	450000
4403	AN LOGE.CAT.1 (DONT)	Libellé	Interdit	gL	0.0000	Non	Q	3.2110	0.000	Non	Impression G ou R (D)	450000	450000
4404	AN LOGE.CAT.1 CP	Gain	Interdit	gM	0.0000	Non	Q	3.2110	0.000	Non	Impression G ou R (D)	450000	450000
4413	AN LOGE.CAT.2 (DONT)	Libellé	Interdit	Gg	0.0000	Non	Q	2.5340	0.000	Non	Impression G ou R (D)	450000	450000
4414	AN LOGE.CAT.2 CP	Gain	Interdit	Gj	0.0000	Non	Q	2.5340	0.000	Non	Impression G ou R (D)	450000	450000
4423	AN LOGE.CAT.3 (DONT)	Libellé	Interdit	Gk	0.0000	Non	Q	1.8720	0.000	Non	Impression G ou R (D)	450000	450000
4424	AN LOGE.CAT.3 CP	Gain	Interdit	Gp	0.0000	Non	Q	1.8720	0.000	Non	Impression G ou R (D)	450000	450000
8150	AN LOGEMENT CAT.1	Retenue	Interdit	gh	0.0000	Non	Q	3.2110	0.000	Non	Impression G ou R (D)	850000	850000
8160	AN LOGEMENT CAT.2	Retenue	Interdit	gi	0.0000	Non	Q	2.5340	0.000	Non	Impression G ou R (D)	850000	850000
8170	AN LOGEMENT CAT.3	Retenue	Interdit	gi	0.0000	Non	Q	1.8720	0.000	Non	Impression G ou R (D)	850000	850000

2.1.10 COTISATION ACCIDENT DU TRAVAIL

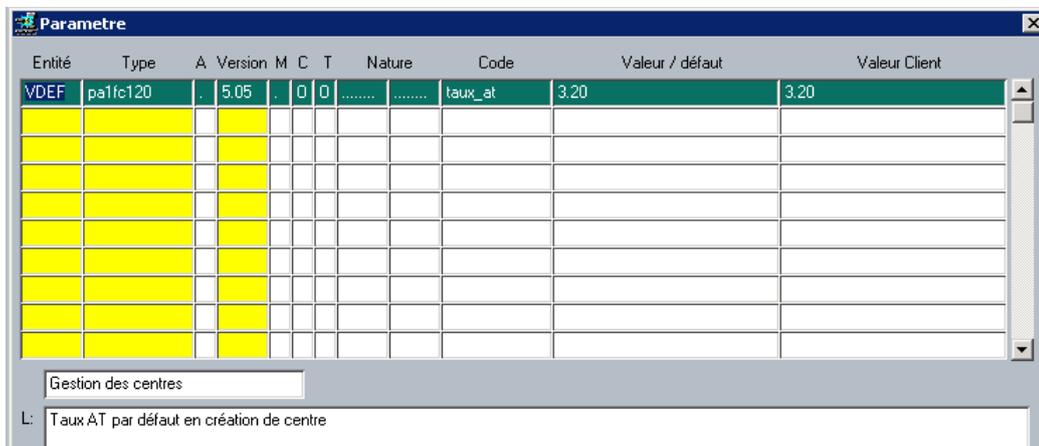
Le Taux d'Accident du travail pour 2020 est porté de 3.10% à **3.20%** pour les gardiens, concierges et employés d'immeuble hors alsace.

Le taux d'accident du travail pour 2020 est porté de 2.10 % à **2.30%** pour l'Alsace-Moselle.

Lors de la mise à jour de Janvier 2020 le Taux AT sur les fiches Centre est modifié.

Pour les cabinets hors Alsace : Il est modifié de 3.10 à **3.20** (Taux normal 2020 pour code risque 703CB).
 Pour les cabinets en Alsace : Il est modifié de 2.10 à **2.30** (Taux normal 2020 pour code risque 703CB).

Le paramètre avec la valeur par défaut du taux AT utilisé en création de centre est également modifié :



Entité	Type	A	Version	M	C	T	Nature	Code	Valeur / défaut	Valeur Client	
VDEF	pa1fc120	.	5.05	.	0	0	taux_at	3.20	3.20

Gestion des centres

L: Taux AT par défaut en création de centre

Pour les centres relevant de la MSA, la modification est à faire par chaque cabinet en fonction du taux reçu.

2.1.11 TAXE SUR LES SALAIRES

2.1.11.1 CONTEXTE

Le barème de la taxe sur les salaires change ainsi en 2020 :

Taxe sur les salaires 2020

Taux (1)	Tranches de salaire brut pour un salarié	
	Salaire mensuel	Salaire annuel
4,25 %	≤ 667 €	≤ 8 004 €
8,50 %	> 667 et ≤ 1 332 €	> 8 004 et ≤ 15 981 €
13,60 %	> 1 332 €	> 15 981 €

2.1.11.2 PARAMETRAGE

2.1.11.2.1 RUBRIQUES AGENCE – ANNUEL

Code	Désignation	Type	Type salarié	Code	Valeur	Modif	Tx	Opé.	Coefficient	Salarial	Patronal	Modif	Impression	Calcul	Edition	Type INST
250	Plaf. TR 1 taxe/s An	Formule	Interdit	AS	8004.0000	Non	0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000
260	Plaf. TR 2 taxe/s An	Formule	Interdit	AS	15981.0000	Non	0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000

2.1.11.2.2 RUBRIQUES AGENCE - TRIMESTRIEL

Code	Désignation	Type	Type salarié	Code	Valeur	Modif	Tx	Opé.	Coefficient	Salarial	Patronal	Modif	Impression	Calcul	Edition	Type INST
270	Plaf. TR 1 taxe/s Tri	Formule	Interdit	AS	2001.0000	Non	0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000
280	Plaf. TR 2 taxe/s Tri	Formule	Interdit	AS	3996.0000	Non	0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000

2.1.11.2.3 RUBRIQUES AGENCE - MENSUEL

Code	Désignation	Type	Type salarié	Code	Valeur	Modif	Tx	Opé.	Coefficient	Salarial	Patronal	Modif	Impression	Calcul	Edition	Type INST
210	Plaf. TR.1 Taxe/s Men	Formule	Interdit	AS	667.0000	Non	0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000
220	Plaf. TR.2 Taxe/s Men	Formule	Interdit	AS	1332.0000	Non	0.000	0.000	Non	Pas d'impression (N)	50000	50000

2.1.12 HUMANIS RETRAITE – NOUVEL IDENTIFIANT DE L'ORGANISME

L'adhésion des gardiens concierges à la retraite Humanis Agirc-Arrco est regroupée avec d'autres catégories de salariés.

L'identifiant de l'organisme de protection sociale change au 1^{er} janvier 2020 :

50762844400014 au lieu de 75320126800012.

Le service RET01 de la caisse RETRAITE est modifié :

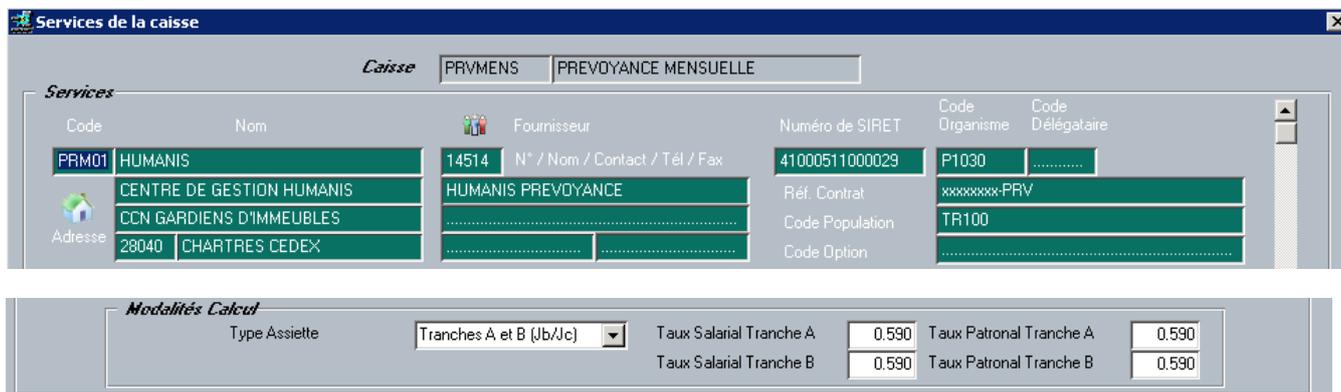


Code	Nom	Fournisseur	Numéro de SIRET	Code Organisme
RET01	HUMANIS RETRAITE	14522 N° / Nom / Contact / Tél / Fax	50762844400014	G081
	TSA 10342	RETRAITE AGIRC-ARRCO		
	Adresse 94132 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX			

2.1.13 HUMANIS PREVOYANCE – NOUVEAUX TAUX

Humanis a modifié le taux d'appel de la prévoyance passant de 75% à 85% du taux contractuel. La cotisation prévoyance pour 2020 est donc portée à 1.18% TA et TB.

Le service de la caisse Prévoyance a été mis à jour avec les nouveaux taux :



Code	Nom	Fournisseur	Numéro de SIRET	Code Organisme	Code Déléataire
PRM01	HUMANIS	14514 N° / Nom / Contact / Tél / Fax	41000511000029	P1030
	CENTRE DE GESTION HUMANIS	HUMANIS PREVOYANCE	Réf. Contrat	xxxxxxx-PRV	
	CCN GARDIENS D'IMMEUBLES		Code Population	TR100	
	Adresse 28040 CHARTRES CEDEX		Code Option		

Modalités Calcul		Type Assiette		Tranches A et B (Jb/Jc)		Taux Salarial Tranche A		Taux Patronal Tranche A	
						0.590	0.590	0.590	0.590
						0.590	0.590	0.590	0.590

2.2 NOUVEAUTES 2020

2.2.1 TAXE 10 € - CDD USAGE

2.2.1.1 LEGISLATION

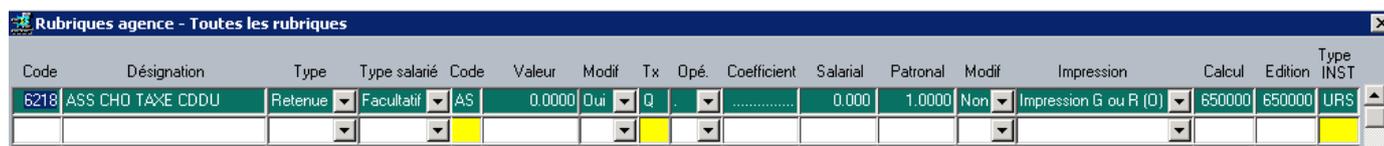
La loi de Finances pour 2020 crée une taxe forfaitaire de 10 €, due pour chaque CDD d'Usage conclu à partir du 1^{er} janvier 2020.

Tous les CDD d'Usage sont concernés quelque soit leur durée.

La taxe est due à la date de conclusion du contrat. Elle est payée à l'URSSAF.

2.2.1.2 DANS THETRAWIN

2.2.1.2.1 NOUVELLE RUBRIQUE



Code	Désignation	Type	Type salarié	Code	Valeur	Modif	Tx	Opé.	Coefficient	Salarial	Patronal	Modif	Impression	Calcul	Edition	Type INST
6218	ASS CHO TAXE CDDU	Retenue	Facultatif	AS	0.0000	Dui	Q	0.000	1.0000	Non	Impression G ou R (0)	650000	650000	URS

Type Contrat

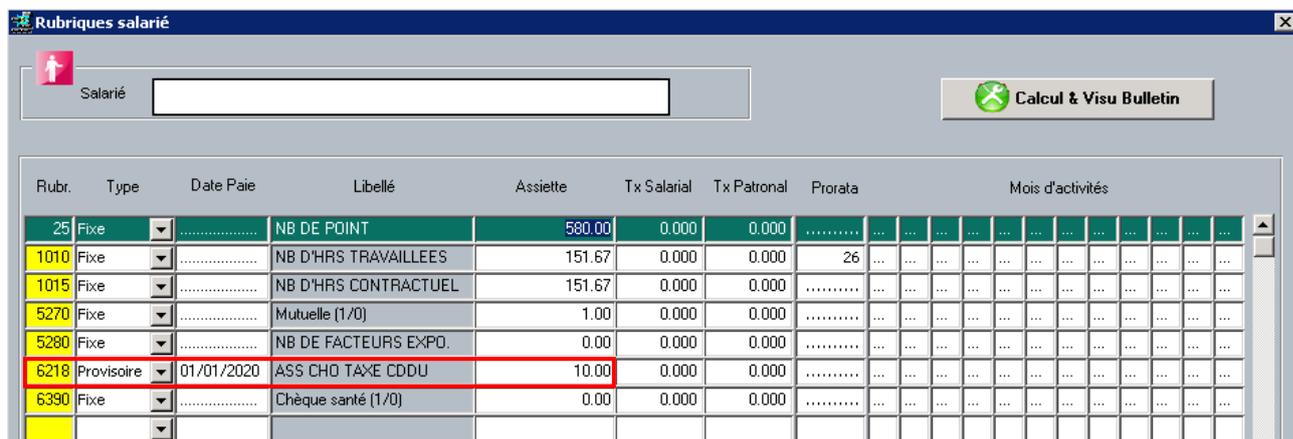
Cette rubrique ne pourra être saisie que pour un salarié en CDD avec un type de CDD « Usage ».

Emploi
Type contrat (*) Type CDD

2.2.1.2.2 SAISIE EN RUBRIQUE SALARIE

La rubrique 6218 doit être saisie :

- en provisoire
- sur le mois d'entrée du salarié
- avec une assiette de 10 €.



Salarié



Rubr.	Type	Date Paie	Libellé	Assiette	Tx Salarial	Tx Patronal	Prorata	Mois d'activités																
25	Fixe	NB DE POINT	580.00	0.000	0.000	
1010	Fixe	NB D'HRS TRAVAILLEES	151.67	0.000	0.000	26
1015	Fixe	NB D'HRS CONTRACTUEL	151.67	0.000	0.000
5270	Fixe	Mutuelle (1/0)	1.00	0.000	0.000
5280	Fixe	NB DE FACTEURS EXPO.	0.00	0.000	0.000
6218	Provisoire	01/01/2020	ASS CHO TAXE CDDU	10.00	0.000	0.000
6390	Fixe	Chèque santé (1/0)	0.00	0.000	0.000

2.2.2 PRIME DE POUVOIR D'ACHAT

La prime de pouvoir d'achat, exonérée socialement et fiscalement, est reconduite sur 2020 mais elle conditionnée par le fait que l'entreprise ait mis en place un accord d'intéressement à la date du versement de la prime.

Ce qui exclut les salariés de la convention des gardiens concierges.

2.3 DSN 2020

Des correctifs ont été apportés pour répondre au nouveau cahier technique de la DSN 2020.1.1.

Le numéro de version de la norme est : P20V01.

Des nouvelles rubriques ont été créées, d'autres ont été modifiées ou supprimées principalement dans 2 blocs DSN :

- S21.G00.50 : Versement Individu
- S21.G00.56 : Régularisation de prélèvement à la source

2.3.1 BLOC S21.G00.50 – VERSEMENT INDIVIDU

Rubrique DSN	Libellé Rubrique DSN	Mode	Type	Lg	Ph.	Sup.		
S21.G00.50.001	Date de versement	Saisie	Date	8	P1	...	Seitra	01/01/2020
S21.G00.50.002	Rémunération nette imposable	Saisie	Amount	12	P1	...	Seitra	01/01/2020
S21.G00.50.003	Numéro de versement	Saisie	Numeric	2	P2	...	Seitra	01/01/2020
S21.G00.50.004	Montant Net Versé	Saisie	Amount	12	P2	...	Seitra	01/01/2020
S21.G00.50.005	Rémunération nette fiscale potentielle	Saisie	Amount	12	P3	S3	Seitra	01/01/2020
S21.G00.50.006	Taux de prélèvement à la source	Saisie	Amount	5	P3	...	Seitra	01/01/2020
S21.G00.50.007	Type du taux de prélèvement à la source	Saisie	String	2	P3	...	Seitra	01/01/2020
S21.G00.50.008	Identifiant du taux de prélèvement à la source	Saisie	String	18	P3	...	Seitra	01/01/2020
S21.G00.50.009	Montant du prélèvement à la source	Saisie	Amount	12	P3	...	Seitra	01/01/2020
S21.G00.50.011	Montant de la part non imposable du revenu	Saisie	Amount	12	P3	...	Seitra	01/01/2020
S21.G00.50.013	Montant soumis au PAS	Saisie	Amount	12	P3	...	Seitra	01/01/2020

La rubrique S21.G00.50.004 – Net versé permet de déclarer le net à payer avant prélèvement à la source.

La rubrique S21.G00.50.005 – Rémunération nette fiscale potentielle est supprimée. Elle servait en 2019 pour les CDD de moins de 2 mois avec abattement d'un semi-smic.

Deux nouvelles Rubriques :

- S21.G00.50.011 avec la part non imposable du revenu
- S21.G00.50.013 avec le montant soumis au PAS.

Exemple de salarié CDD avec abattement d'un demi-smic :

Visu Bulletin

8000	NET IMPOSABLE					2824.13		
8996	NET PAYER AVANT PAS					2691.21		
8998	IMPOT A LA SOURCE	2193.13	0.0530			116.24		
9000	NET A PAYER					2574.97		

DSN

Date DSN	Nat.	Typ.	Centre	Salarié	Rubrique DSN	N°	Valeur	Montant	Date	Nombre	Inst.
01/01/2020	01	01	0026	0002	S21.G00.50.001	1			29/01/2020		
01/01/2020	01	01	0026	0002	S21.G00.50.002	1		2824.13			
01/01/2020	01	01	0026	0002	S21.G00.50.003	1				1	
01/01/2020	01	01	0026	0002	S21.G00.50.004	1		2691.21			
01/01/2020	01	01	0026	0002	S21.G00.50.006	1		5.30			
01/01/2020	01	01	0026	0002	S21.G00.50.007	1	13				
01/01/2020	01	01	0026	0002	S21.G00.50.008	1	-1				
01/01/2020	01	01	0026	0002	S21.G00.50.009	1		116.24			
01/01/2020	01	01	0026	0002	S21.G00.50.011	1		0.00			
01/01/2020	01	01	0026	0002	S21.G00.50.013	1		2193.13			

2.3.2 BLOC S21.G00.56 – REGULARISATION DE PAS

Rubrique DSN	Libellé Rubrique DSN	Mode	Type	Lg	Ph.	Sup.		
S21.G00.56.001	Mois de l'erreur	Saisie	String	6	Seitra	01/01/2020
S21.G00.56.002	Type d'erreur	Saisie	String	2	Seitra	01/01/2020
S21.G00.56.003	Régularisation de la rémunération nette	Saisie	Amount	12	Seitra	01/01/2020
S21.G00.56.004	Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur	Saisie	Amount	12	Seitra	01/01/2020
S21.G00.56.005	Régularisation du taux de prélèvement à la source	Saisie	Amount	6	Seitra	01/01/2020
S21.G00.56.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	Saisie	Amount	5	Seitra	01/01/2020
S21.G00.56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la source	Saisie	Amount	12	Seitra	01/01/2020
S21.G00.56.008	Régularisation du montant de la part non imposable du revenu	Saisie	Amount	12	P3	...	Seitra	01/01/2020
S21.G00.56.010	Régularisation du montant soumis au PAS	Saisie	Amount	12	P3	...	Seitra	01/01/2020

Faisant suite aux 2 nouvelles rubriques dans le bloc S21.G00.50, les rubriques S21.G00.56.008 – Régularisation du montant de la part non imposable du revenu et S21.G00.56.010 – Régularisation du montant soumis au PAS ont été ajoutées pour les régularisations de PAS

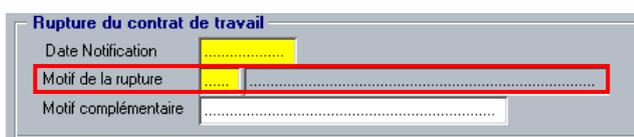
2.3.3 NOUVEAUX CODES DE FIN DE CONTRAT

Deux nouveaux codes motif de rupture de contrat ont été ajoutés :



Type	Libellé
111	Rupture amiable dans le cadre d'un congé de mobilité
113	Licenciement pour motif spécifique

Ils sont disponibles dans le zoom du motif de rupture de la Fiche Salarié pour un salarié sortant :



Rupture du contrat de travail

Date Notification
Motif de la rupture
Motif complémentaire